29e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 17 — 25 AVRIL 1907

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*ÉDITION COMPLÈTE ; *de 10 francs à l'*ÉDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XXXVII. — Après la Séparation

« *Lorsque deux partis se heurtent, si l'on voit tomber d'un côté des victimes précieuses, on peut gager que ce parti finira par l'emporter, malgré toutes les apparences contraires.* »
(Jos. de Maistre).

III. — LES REMÈDES A LA CRISE *(suite)*

L'esprit démocratique

Êtes-vous antipathique à la monarchie, chaud partisan du régime républicain ? — Vous avez l'esprit démocratique.

Vous arrive-t-il de trouver que le peuple est mal habile à se gouverner lui-même, et qu'il faut savoir se garer de ses ignorances, de ses caprices, des poussées violentes de sa force massive ? — Vous n'avez pas l'esprit démocratique.

Etes-vous un Vincent de Paul, un J.-B. de la Salle, et vous voit-on dépenser toutes les ressources physiques, morales et financières de votre zèle évangélique au service des miséreux et des petits du peuple ? — C'est, évidemment, que vous avez l'esprit démocratique.

Vous avez lu dans Montesquieu et vous vous êtes démontré par les enseignements de l'histoire que le peuple souverain, s'il n'est pas vertueux, est voué au suicide social, sur quoi vous avez conclu qu'il faut lui retirer des mains l'arme dangereuse d'une trop grande liberté politique, d'une trop forte dose d'appétits et de satisfactions matériels. — Vous n'avez pas l'esprit démocratique.

Bah ! dites-vous, la liberté saura toujours bien se tirer d'affaire, et l'antidote, qui ne fait jamais défaut dans les œuvres de la bonne Providence, neutralisera le poison. Le peuple est un enfant. Soit ! Eduquons-le, voilà tout ! Et vous travaillez de votre mieux à l'éduquer, en effet, sans vous préoccuper autrement de savoir s'il est « éducable, » à quel point, et comment, ni si le succès problématique de vos efforts compensera les sottises de la vie libre que vous lui aurez laissé mener en attendant. — C'est là du pur esprit démocratique.

Vous avisez-vous de réfléchir que l'inégalité des classes est de l'essence même du corps social, qu'il y faut, de toute nécessité, une tête, un ventre et des pieds, que le peuple dans la société n'est pas tout, et donc qu'il faut le maintenir à sa place, qui n'est pas la première. — Vous n'avez plus l'esprit démocratique.

Est-ce que par hasard vous croiriez à la transformation évolutive qui graduellement fera monter le peuple jusqu'au maximum de perfection morale et politique souhaitable dans une société bien organisée, qui fera de la nation une sorte d'aristocratie universelle ? — Eh bien ! alors, c'est que vous avez un fort esprit démocratique.

Vous voyez en ceci une utopie, la contradiction de la plus inéluctable des lois de la nature, la loi d'inégalité ? — L'esprit démocratique vous fait totalement défaut.

Mais on peut tendre au moins vers le but sans se flatter de l'atteindre ? Ce sera autant de gagné pour l'amélioration de la condition populaire. — Esprit démocratique encore.

On est trop loin déjà dans la voie des exaltations imprudentes de l'ambition populaire. Il n'est que temps d'y mettre ordre, de faire machine en arrière, ou tout au moins de ne pas accentuer davantage la vitesse acquise périlleuse d'un mouvement social sans autre issue qu'un bouleversement final anarchique. — Ceci n'est plus démocratique du tout.

On vous entend excuser toujours le peuple ; l'accuser, jamais ou à peu près. Vous vantez volontiers ses qualités ; vous cachez ses vices. Pour les classes supérieures, c'est l'inverse ; celles-là sont par vous jugées sévèrement : aussi bien les tenez-vous pour un mal social dont vous souhaitez et favoriserez, au besoin, la disparition. — Voilà un bon signe d'esprit démocratique.

Le refrain sur la misère du peuple vous agace. Vous regrettez le temps où personne encore ne

s'avisait d'en faire un cri de combat, une formule de ralliement et de révolte des « besogneux » contre les « repus. » Le peuple, pensez-vous, doit être mené, non point conduire. Il est peuple de par la loi divine de nature ; qu'il le reste. Qu'on lui fasse du bien, le plus de bien possible dans sa sphère propre, mais qu'on ne l'en sorte pas. — Vous manquez totalement d'esprit démocratique.

Vous êtes du Sillon, Monsieur ? — Très bien ! voilà qui est avoir l'esprit démocratique.

Jeunesse catholique ? — Ah ! j'entends ! Vous ne donnez pas dans l'esprit démocratique d'en face !

Un Pape s'occupe-t-il avec sollicitude des améliorations raisonnables à apporter dans la condition présente de la classe ouvrière ? Léon XIII a l'esprit démocratique. Vive Léon XIII !

Un autre Pape s'occupe-t-il avec sollicitude des corrections raisonnables à apporter aux tendances politiques abusives de certaines œuvres soi-disant à but d'amélioration populaire ? Pie X n'a pas l'esprit démocratique. Vive Pie X !

. . . .

Ce serait comique simplement, si ce n'était navrant à faire pleurer, et, au fond, parfaitement absurde !

Sur quelle Babel vivons-nous, grand Dieu ! En sommes-nous arrivés à cette extrémité de confusion d'idées et de langage, à une telle indigence de bon sens, et de mots clairs pour le traduire, que nous ne puissions plus nous entendre que sur un point, un seul : la guerre fratricide entre catholiques ?

Voilà un phénomène étrange où, pour ma part, je ne puis me défendre de voir le châtiment social que Dieu inflige en toute justice à un clergé qui depuis cinquante ans s'obstine, malgré les objurgations répétées du Saint-Siège, à déserter les voies traditionnelles de la saine philosophie, de la saine logique, de la vraie science et de la vraie doctrine, pour s'abandonner aux dangereuses nouveautés d'une soi-disant moderne formation de l'esprit.

Il n'y a pas que du saint Thomas dans la *Somme théologique*, ni que de l'Aristote dans la *Métaphysique* ou le *Peri-Hermeneias*. Il y a aussi de la raison et du raisonnement, des principes fondamentaux, qui sont de tous les siècles, éternels comme Dieu lui-même ; il y a de la gymnastique d'idées, il y a la passion prédominante de l'ordre, de la précision, de l'analyse ; il y a l'art souverain de s'entendre au moins avec son contradicteur sur quelque chose au point de départ, sur une définition, sur un *la* commun qui évite l'affreuse cacophonie des équivoques sans fin.

Veut-on *définir*, aujourd'hui, et parler d'introduire des *distinctions* dans une controverse ? On passe pour un imbécile. Pensez donc ! Des distinctions ? Mais c'est de la scolastique, mon cher. Et de la scolastique, il n'en faut plus. Vous retardez de six cents ans, pauvre moyenâgeux réactionnaire !

C'est insensé ! Mais c'est comme cela chez nous, en France à l'heure actuelle, chez nous bons laïques intelligents et dévoués à la cause catholique, et — pourquoi ne pas l'avouer ? — plus encore chez nous, prêtres, sel de la terre, lumière du monde. Voilà un mot, un simple mot, *démocratie, démocrate, esprit démocratique* qui aura, à lui seul, fait couler peut-être plus d'encre, mis à l'envers plus de cervelles, suscité plus d'inimitiés violentes autant qu'irréductibles, amassé finalement plus de ruines que beaucoup des plus sérieuses batailles d'idées, des plus graves controverses de l'histoire passée.

Une simple distinction, limpide comme eau de roche, eût suffi dès le début pour percer à jour l'équivoque désormais fameuse. Mais qui s'avise de distinguer ? Qui ose même y penser ? C'est si démodé, si mal porté.

Elle a été maintes fois présentée par de bons, et logiques, et pacifiques esprits, cette distinction. On ne l'a pas comprise ; on n'a pas voulu se donner la peine de l'entendre. C'est si désagréable de s'avouer à soi-même, d'avouer en public surtout que, faute d'avoir su le deviner, l'on était d'accord, sans le savoir, avec l'adversaire âprement combattu, et qu'on a laborieusement bâti une cathédrale sur du sable ! Ainsi s'endurcissent les opinions contradictoires au grand détriment de la vérité, de la justice et de la paix.

Mes lecteurs sont, je veux le croire, doués d'une envergure d'esprit un peu plus large que cela. Tous, démocrates ou non, voudront se réconcilier dans une loyale communauté de sentiment, tous voudront pour l'avenir renoncer aux étiquettes de surface trompeuses qui les divisent si malheureusement aujourd'hui, quand ils auront bien saisi les observations que la suite de mon sujet m'appelle à leur présenter aujourd'hui à propos de *l'esprit démocratique*. Car, ai-je besoin de le dire ? cette étude s'impose à nous de façon impérieuse, puisqu'il est entendu, d'après nos récentes conclusions, que le remède au mal de la crise présente exige du prêtre de demain, après la Séparation, un contact intime avec le peuple, tout plein donc de ce que j'ai provisoirement appelé l'*esprit populaire* afin de n'être point trop tôt félicité ou accusé d'*esprit démocratique*.

La distinction nécessaire ici est simple, disais-je, et elle n'est pas neuve. Je ne l'ai certes pas inventée. Il y faut pourtant bien revenir, parce que nous en avons besoin, et aussi parce qu'on n'y insistera jamais assez.

Sous les milles nuances diverses de son emploi, perpétuellement équivoque, l'expression « *esprit démocratique* » peut se ramener à deux significations fondamentales nettement caractérisées, nettement différentes, à ce point même que l'une peut aisément devenir la contradictoire de l'autre.

En grec, en latin, en français, dans toutes les

langues du monde où il a été connu, le terme *démocratie*, de par ses racines étymologiques, a toujours eu la signification POLITIQUE très précise que voici : *Forme de gouvernement où le peuple exerce la souveraineté*. Peu à peu, par extension, on l'a, faute d'un terme plus propre, doté d'une signification simplement *morale*, vulgarisée surtout chez nous depuis J.-J. Rousseau et la Révolution française, en vertu de laquelle était considéré comme *démocrate* quiconque montrait un souci accentué du bien-être social de la classe populaire, et réputée *démocratique* toute œuvre, publique ou privée, toute tendance ou disposition d'esprit visant son amélioration, la défense de ses intérêts, son relèvement ou, si l'on veut, son « élévation » à une plus grande perfection de vie dans l'ensemble de l'organisme social.

Notez cette bizarrerie. Pendant que le substantif *démocratie* gardait assez bien son sens politique primitif, ses dérivés *démocrate* et *démocratique* en venaient à abriter, sous l'identité matérielle du même mot, les deux significations *politique* et *morale* dont la confusion fait tout le mal de l'équivoque où se débat la polémique « populaire » de l'heure actuelle.

La royauté n'est pas la démocratie. Un roi donc ne peut pas être démocrate au sens *politique* du mot. C'est de toute évidence. Mais rien n'empêche qu'il soit, *moralement* parlant, démocrate, parce que passionnément dévoué aux intérêts du petit peuple comme l'a été par exemple Henri IV et peut-être aussi, plus près de nous, Napoléon III.

En revanche, si démocrates qu'ils soient politiquement, combien de présidents, de députés, de gouvernements enfin, en plein régime républicain soi-disant démocratique, ne sont guère ou même pas du tout démocrates au sens moral, ainsi qu'ils le prouvent par leur culte prédominant de l'aristocratie financière, doublé d'une haine antireligieuse, d'une sotte griserie de pouvoir et de tyrannie, où, pratiquement, et quoi qu'ils en disent dans leurs harangues de parade, l'intérêt de la classe populaire ne trouve point son compte !

Voyez maintenant ce chassé-croisé d'adjectifs dans le méli-mélo de la plus étonnante des sarabandes. Dans une monarchie, le roi, pas démocrate, peut être démocrate, alors que dans une république, le gouvernement démocrate peut n'être pas démocrate. Henri IV, qui n'était pas républicain, était démocrate ; Mac-Mahon, ou Casimir Périer, peu importe ! qui était républicain, n'était pas démocrate.

Et voilà comment l'on est démocrate ou non démocrate, suivant qu'on se montre sous pile ou face ; mieux que cela, comment l'on est tout ensemble démocrate et anti-démocrate, suivant le point de vue *politique-gouvernemental* ou *moral-pratique* qui est en jeu, comment aussi beaucoup de gens sont malgré eux démocrates, sans le savoir, alors que d'autres se disent et voudraient passer pour démocrates qui ne le sont pas du tout.

Que voilà donc une langue mal faite et une équivoque féconde en disputes infinies ! Voulez-vous, ami lecteur, entre nous et rien que pour mettre nos propres idées en bon ordre, que nous inventions le mot qui manque en toute cette affaire ? Appelons *démophile* l'ami du peuple tout simplement, et *démocrate* l'ami du *peuple-roi* en tant que roi, le politicien engoué de la souveraineté populaire. Démophile ne sonne pas déjà si mal à l'oreille ; étymologiquement c'est d'une correction parfaite. Le substantif « démophilie » aurait moins de chance d'être bien accueilli. Mais nous n'en n'avons pas besoin. Les dérivés seuls nous importent. A *démocrate* donc nous opposons comme terme distinct, exprimant une idée différente, *démophile*.

Cette fois la confusion va disparaître. Voyez plutôt. Vous avez un goût passionné pour les petits, vous les aimez et cherchez à leur faire tout le bien possible. Le peuple souffre, et vous ne perdez pas une occasion de soulager ses misères, de promouvoir activement par votre influence, par vos concours effectifs de parole, d'argent, d'œuvres, l'amélioration matérielle et morale de sa condition. Vous êtes enragé monarchiste pourtant, aussi ennemi que possible de la constitution politique républicaine. Vous n'êtes pas *démocrate*, mais vous êtes superbement *démophile*.

Prenez le type contraire du républicain qui, lui aussi, veut à sa façon le bien du peuple, mais avant tout sur le terrain politique, et qui lui dit : « Il n'y a que les rois d'heureux ; tu seras heureux quand tu seras roi. Tu peux l'être. Sois-le donc ! Je suis là pour t'y aider. Vive le peuple souverain ! » — « J'ai faim, répond le peuple, et mon pauvre cœur souffre. » — « On verra cela plus tard ! Sois le maître d'abord ; après quoi tu mangeras à ton aise et tu pourras t'offrir le luxe d'être vertueux si tu en as le goût. » Tel est le *démocrate*. Le premier était simplement *charitable*, sans aucun souci de politique ; celui-ci est avant tout *politicien*, sans autre souci de la charité populaire qui n'aurait pas sa source ou son terme, sa primordiale condition, dans le dogme de la souveraineté politique du peuple.

Nous sommes entre catholiques : la loyauté, toujours de rigueur, l'est, semble-t-il, plus encore dans une controverse où la rectitude surnaturelle des intentions doit rester de part et d'autre à l'abri du plus léger soupçon.

Je m'empresse donc d'ajouter que s'il est ailleurs — et il en est beaucoup, hélas ! — des démocrates qui font de leur attitude un moyen pratique d'exploiter la crédulité populaire à leur propre bénéfice, et rien de plus, qui n'aiment le peuple qu'autant qu'ils en vivent, des démocrates enfin, et d'un mot clair, qui ne sont pas sincèrement démophiles, tel n'est point le cas, très certainement, de ceux de nos catholiques, laïques ou prêtres, qui disent volontiers d'eux-mêmes et dont

l'on dit volontiers qu'ils ont *l'esprit démocratique*.

Ce serait leur faire injure que de ne les point tenir pour ardents amis du peuple au plus généreux sens du mot et donc pour démophiles, eux aussi, au moins à leur manière.

Oui, c'est bien ainsi ! Mais, il y a la manière, et tout est là, comme vous l'allez voir.

Le *catholique démophile* dans le sens très élevé et très large que nous avons donné à ce terme de convention, met au service du peuple une charité absolument pure, sans aucun mélange de but, de réserve ou de préoccupation *politique*, réelle ou personnelle, d'aucune sorte. Voulez-vous que nous prenions Jésus-Christ pour le type idéal du démophile ?

Le *catholique démocrate* mélange plus ou moins, toujours quelque peu, souvent beaucoup, la politique à son amour du peuple ; autrement il rentrerait dans la catégorie précédente et n'aurait plus « l'esprit démocratique. »

Et alors, bifurcation suivant le rang de prédominance qu'occupe dans la pensée du démocrate la question de régime politique républicain.

Pour les uns, en effet, celle-là prime toutes les autres, en ce sens que d'après eux, la réalisation du bien intégral populaire est impossible en dehors de la constitution politique républicaine et que, par conséquent, la meilleure manière, l'unique bonne manière d'aimer ce peuple est de lui assurer tout d'abord, dans ce bien politique fondamental, la source inépuisable de tous les autres. Ce sont les radicaux du groupe, les *démocrates absolus*.

D'autres ne voient point le tableau social sous des couleurs aussi tranchées. Ils estiment, à vrai dire, que là où la république existe, il n'y a rien de mieux à faire, dans l'intérêt populaire bien entendu, que de la garder. Ils ont même, au fond de leur esprit, une préférence théorique marquée pour ce régime qu'ils croient, tout bien pesé, et dans un bon concours de circonstances, très susceptible de favoriser autant, et mieux même, les intérêts populaires que le régime monarchique. Mais si l'amour du peuple leur fait aimer la république comme moyen actuel efficace de bien-être pour lui, ils se méfient des révolutions et de l'histoire. Ils conçoivent très bien que la forme républicaine du gouvernement puisse changer, sans que pour cela le peuple soit fatalement condamné à être plus malheureux qu'à présent. Leurs sympathies se partagent entre les institutions sociales de bienfaisance populaire et la constitution démocratique. Ils se disent que si celle-ci vient à disparaître, les autres resteront, que peut-être même elles se développeront tout autant sous une monarchie, évangéliquement inspirée, que sous le régime, naturellement parlant plus populaire, de la république.

Démocrates ils le sont, assurément, mais pas de façon aussi radicale, absolue et théoriquement intransigeante que les autres. L'esprit démocratique chez eux marche de pair, côte à côte, avec l'esprit de charité évangélique, sans le dominer ni lui être subordonné. La démocratie leur paraît un très bon moyen d'améliorer le sort du peuple, mais pas le seul, ni absolument le premier de tous. Ils ont bien encore dans leur amour du peuple un mélange de politique qui n'existe pas chez les purs *démophiles ;* aussi sont-ils et se disent-ils volontiers *démocrates*.

Entre les deux extrêmes, c'est le centre, où comme dans tous les centres, il y a fusion des nuances voisines contraires. Au demeurant, ils sont tout à la fois démophiles et démocrates, tantôt plus, tantôt moins l'un que l'autre, suivant les tendances personnelles de leur mentalité, mais non pas l'un à l'exclusion de l'autre. Ce sont les modérés du groupe. Nous les appellerons *démocrates conditionnels*, ou plus simplement *démocrates modérés*.

Voilà qui devient clair. Nous avons désormais trois catégories bien définies : *démophiles purs, démocrates absolus, démocrates conditionnels*. L'énumération est complète, au moins comme classification générique, car tout cela peut se subdiviser ; mais des subdivisions nous n'avons cure pour le moment.

Je laisse de côté provisoirement le démophile. J'y reviendrai tout à l'heure. Parlons un peu, si vous le voulez bien, du groupe « catholique » des démocrates absolus.

Le prêtre peut-il en faire partie, en adopter les idées, les attitudes, les pratiques, ou même simplement le favoriser ? Je réponds : *non !* sur toute la ligne. Et cela pour deux raisons absolument péremptoires. La première, qui est évidente, se tire de l'attitude *politique* militante qui caractérise cette catégorie, attitude gênante pour notre sacerdoce, et à nous interdite, ainsi que l'entendent fort bien les démocrates eux-mêmes tout les premiers, lesquels d'ailleurs — en cela très logiques — se montrent peu sympathiques aux interventions « confessionnelles » dans leur affaire.

Mais voici une raison plus grosse, une critique radicale du système. Il y a une grave erreur, de philosophie et d'histoire, pour ne pas dire aussi de théologie, à la base de cette utopie démocratique. Le bien populaire, le bien social, dit-on, dépend de la forme du gouvernement et est impossible en dehors de la république. C'est du coup condamner toute autre forme de régime politique comme anti-naturelle et anti-évangélique ; c'est contredire l'enseignement de la raison, de l'histoire et des Papes, qui tient tous les autres genres de constitutions politiques pour légitimes et compatibles avec la marche *normale* de l'homme, de tous les hommes, du peuple et de tous ses membres, vers la fin dernière, cette suprême régulatrice de la bonne manière de vivre ici-bas au cours du voyage qui nous mène à l'éternité. Il n'y a point d'erreur certaine à préférer une forme de gouvernement à l'autre, leur excellence relative restant matière à controverse. Il y a erreur cer-

taine à caractériser l'une ou plusieurs d'entre elles comme meurtrières de l'être humain, ennemies de son bien, obstacle radical à ses providentielles destinées.

Le bien du peuple ne consiste pas seulement à avoir l'estomac rempli. C'est quelque chose, et c'est beaucoup ; ce n'est ni le tout, ni la plus essentielle partie du bonheur auquel il a droit de prétendre. A supposer (?) que la république fût capable de mieux rassasier les appétits de l'ouvrier, aurait-elle pour cela le monopole de l'efficace moralisation naturelle et surnaturelle du cœur et de l'esprit, sans laquelle aucun homme sensé, à fortiori aucun catholique, ne peut imaginer qu'il y ait un bonheur légitime possible pour personne ici-bas ?

Si c'est sur ce point précis des seuls avantages de matériel bien-être que porte l'excellence du régime républicain par rapport à tous les autres, il faut plaindre les catholiques-démocrates d'en être arrivés ou d'en rester là dans leur conception de la félicité idéale populaire ! N'aiment-ils donc et ne veulent-ils flatter dans le peuple, que son corps ? Si leur amour va jusqu'à son âme, jusqu'à sa foi, jusqu'à la suprême sanction de sa béatitude éternelle future, comment peuvent-ils bien se persuader que sur ce terrain-là les autres régimes politiques anémient ou tuent le peuple, alors que seule la souveraineté démocratique le fait vivre de la vie du cœur et de l'intelligence, de l'esprit et de la vertu de l'Evangile ? Le régime démocratique seul préposé au monopole du bonheur terrestre préparatoire à la finale rédemption des âmes ! Quelle aberration !

Notez que je fais la part belle à l'hypothèse. L'économie politique est, plus encore que le cosmos dans la boutade fameuse de Taine, « un grand œuf brouillé. » Il y a bien-être et bien-être ; celui que l'on possède et celui que l'on désire. Que m'importe d'être jugé malheureux par les spectateurs de ma condition, qui n'entendent rien à la manière dont moi je la comprends, je l'accepte et m'en réjouis ? La félicité humaine ici-bas est en raison inverse des désirs inassouvis, en raison directe de la joie que procurent ceux qui sont satisfaits, sans mélange du poison subtil qu'est l'ambition du « toujours plus » qui porte dans le vide.

Et c'est donc une question de savoir si une monarchie est moins apte à favoriser le bien-être temporel du peuple qu'une démocratie, question insoluble à priori, puisqu'une monarchie peut fort bien avoir l'esprit démocratique autant et plus, et mieux, qu'une république.

Les catholiques-démocrates-absolus aiment le peuple, de toute leur âme, c'est entendu. Nous avons déjà protesté que telle est notre conviction profonde à leur endroit. Mais ils l'aiment déplorablement mal, ne voulant l'aimer qu'à travers la politique. Que les institutions gouvernementales soient un facteur puissant de la moralisation populaire, tout le monde en convient. Est-ce là une raison suffisante de subordonner le bonheur idéal concret de la vie humaine à la forme du gouvernement qui politiquement le régit ? Et pour revenir d'un mot, en passant, sur ce côté moral de la question, qui est entre nous catholiques tout ce qu'il y a de principal et d'essentiel, est-ce que la conversion de l'âme à la foi, la formation du cœur à l'école de la vertu, la pratique des sacrements, l'exercice de la justice et de la charité, ce qui fait enfin l'homme bon d'abord, et bon citoyen ensuite par voie de conséquence, est-ce que tout cela n'est pas œuvre de libre arbitre personnel, œuvre d'individuelle conscience, en dehors, au-dessus, et indépendamment du mode d'exercice de l'autorité publique dans la société ?

Si la république n'est pas la seule pourvoyeuse possible des intérêts matériels du peuple, si, en tout cas, n'étant que cela, elle ferait plus de mal que de bien au peuple, et si, d'autre part, elle n'a assurément aucun titre à revendiquer le monopole de la moralisation populaire, naturelle et évangélique, que reste-t-il à conclure, sinon que c'est une grosse erreur de voir dans le régime démocratique l'unique moyen efficace, la condition fondamentale *sine qua non* du bonheur populaire idéal de l'avenir, et que l'amour du peuple, tel que l'entendent les catholiques-démocrates-absolus, si sincère qu'on le veuille imaginer, n'en est pas moins condamnable, parce que sophistique, dès son point de départ, dans l'idée maîtresse qui le subordonne à la politique ?

Vous exagérez, me dit-on. Pourquoi imputer à de braves catholiques des énormités pareilles, dont ils sont tout les premiers à se défendre ?

Je n'exagère pas du tout. J'ai déclaré deux fois déjà avec toute la loyauté possible que je n'entendais pas me faire juge des intentions, que dans le cas présent j'ai toutes raisons de tenir pour infiniment respectables puisqu'il s'agit de frères et d'amis qui aiment ardemment l'Eglise et les âmes, autant et peut-être beaucoup plus que nous.

Mais, de grâce ! qu'on nous laisse donc un peu la liberté de critiquer les idées sans nous barrer à tout instant la route par un appel, vraiment indiscret, aux sentiments, qui sont ici — faut-il le dire une fois encore ? — totalement hors de cause. C'est très bien d'avoir des amis. Encore faut-il savoir se défendre parfois de leurs excessives cordialités quand il leur arrive, par zèle aussi inconscient qu'exagéré, de vous perdre là même où ils ont, de la meilleure volonté du monde, la très pure intention de vous sauver.

Je n'ai, que je sache, laissé tomber de ma plume ni un mot déplacé ni un sous-entendu amer. Peut-on me reprocher de dire charitablement à des frères de combat : « Prenez garde ! Vous avez là en mains une arme terriblement défectueuse qui vous causera des accidents. Méfiez-vous ! Le chemin que vous voulez prendre est dangereux. Méfiez-vous ! »

Au surplus, voici qui est très simple et très

honnête, je crois. On a le choix. Si l'on se trouve mal à l'aise dans la 3e catégorie, celle des *catholiques-démocrates absolus* auxquels seuls s'adresse l'argumentation qui précède, qu'on se mette loyalement dans la 2e où ma critique ne porte plus. Mais il ne suffit pas que l'on proteste de son dévouement à la cause de l'Eglise et du peuple pour échapper au reproche grave d'absolutisme républicain, qui vient d'être démontré aussi périlleux en pratique sur le terrain du fait et des œuvres, que doctrinalement inadmissible.

— Cet absolutisme démocratique, dites-vous, je n'en fais pas le premier article de mon *Credo* populaire, la condition *sine qua non* de mon amour pour le peuple. Mais je ne comprends pas la pleine perfection évolutive de la condition du peuple dans tous les ordres, matériel et moral, sans la république. Voilà tout !

— Très bien, cher ami, et c'est ainsi que je vous avais compris. Mais c'est ainsi que vous me déplaisez, et ainsi que vous vous déplairiez à vous-même si vous vouliez un instant contempler la contradiction vivante dont vous donnez le regrettable scandale à vos adversaires. Débarrassez-vous de cette contradiction. Est-ce trop vous demander, est-ce même beaucoup ?

— Où est-elle cette contradiction ? Je ne la vois pas.

— C'est ce qui m'étonne. Elle éclate assez pourtant dans tout ce que je viens de dire. Cette fois, je vous serre de plus près ; vous n'échapperez pas.

Point de république, dites-vous, point de bonheur populaire idéal possible. C'est donc que la république est, dans votre pensée, le facteur indispensable, la condition *sine qua non* de ce bonheur intégral. Voilà pour ce que vous affirmez.

D'autre part, d'après vous toujours, l'absolutisme démocratique, la forme républicaine du gouvernement, n'est pas le premier article de votre *Credo* populaire, la condition *sine qua non* du bonheur populaire tel que le rêve votre amour pour le peuple. Voilà pour ce que vous niez.

Tant que le principe de contradiction restera la loi fondamentale constitutive de la logique humaine, vous ne ferez comprendre à personne que la république *est* et *n'est pas* la condition « sine qua non » du bonheur populaire, *est* et *n'est pas* le premier article de votre *Credo* populaire, *est* et *n'est pas* l'idée maîtresse à laquelle vous subordonnez tout votre esprit démocratique.

Il faut opter, voyez-vous. Sortez de cet imbroglio d'idées et de mots qui finalement rejaillit fâcheusement sur vos œuvres. Vous avez de la sincérité, et vous ne pouvez pas manquer de logique. A ce double titre, vous devez à votre propre honneur, vous nous devez à nous vos frères d'armes, vous devez à l'Eglise dont vous servez la cause, vous devez au peuple qui vous entend, de ne pas guerroyer dans le maquis d'une pareille équivoque. Si vous prétendez y rester, bande à part, aucun prêtre, aucun ami raisonnable de l'Eglise et du peuple ne peut vous y suivre. Par Dieu et pour Dieu, n'attendez pas les jours du recrutement difficile et de l'abandon pour voir telle qu'elle est, je ne veux même plus dire votre erreur, mais simplement l'exagération trop généreuse, illusoire, de votre conception idéale à priori du bonheur populaire, resserrée dans le seul angle optique de la constitution politique républicaine.

Les deux parties de votre réponse ci-dessus sont inconciliables. Il faut opter, encore une fois. Si c'est à la seconde que vous vous arrêtez, à la théorie de l'absolutisme démocratique, c'est votre affaire. Elle est insoutenable, nous l'avons amplement prouvé. Nous n'avons plus rien à en dire. Si vous vous en tenez à la première, à l'esprit démocratique, avec ou sans la république, vous prenez rang alors parmi les catholiques *démocrates conditionnels*, dont il faut maintenant dire un mot.

Je ne reviens pas sur la définition donnée déjà de la note caractéristique de ce groupe où l'esprit profondément démocratique ne va pas cependant jusqu'à prétendre de façon absolue qu'une autre forme politique de gouvernement, une monarchie par exemple, serait incapable de mener le peuple à tout l'idéal souhaitable de sa félicité temporelle et spirituelle sur la terre.

Rien ici qui choque aucun principe certain de doctrine, aucune loi logique fondamentale. Ces républicains-catholiques ou catholiques-républicains sont passionnément amoureux du peuple.

Beaucoup d'entre eux accordent, en théorie philosophique, leurs préférences au régime républicain, sans nier la possibilité de certaine monarchie qui pourrait fort bien servir mieux les intérêts populaires que certaine République de leur connaissance.

Les autres, moins convaincus de l'excellence théorique du régime démocratique, convaincus même, si l'on veut, de sa moindre valeur par rapport à la monarchie, et au fond monarchistes eux-mêmes par éducation ou tournure personnelle d'esprit, n'en font pas moins preuve d'un sincère esprit démocratique, qui leur fait souhaiter pratiquement la permanence de l'état de choses actuel, crainte de pire, et tirer le meilleur parti possible de tout ce qu'il peut donner d'avantages à la classe populaire.

Bref, et sans entrer autrement dans le détail des nuances, on est, en théorie, ou au moins en fait, franchement républicain dans cette catégorie. On arbore en toute sincérité la cocarde démocratique. A égalité de mérites par ailleurs, on fait volontiers campagne pour le candidat républicain contre le monarchiste. Mais, à la différence du groupe radical précédent, on aime le peuple en lui-même, pour lui-même ; on lui fait tout le bien possible sur tous les terrains, économique, moral, religieux, sans viser sa souveraineté politique comme la clef de voûte de tous ses intérêts présents et à venir, de son bonheur idéal.

Le nombre est très grand chez nous à l'heure

actuelle des membres qui appartiennent à cette catégorie, des catholiques loyalement animés de cet esprit démocratique modéré, conditionnel, qui n'a d'absolu que la volonté d'améliorer le sort des classes populaires par tous les bons moyens que la raison, le droit législatif, la foi, l'économie, l'histoire, les circonstances, etc., mettent à leur disposition, en dehors même des contributions politiques proprement dites, ou avec leur concours, toujours accepté et provoqué quand il est possible. Léon XIII eût désiré voir tous les catholiques de France entrer dans cet esprit-là.

Convient-il qu'un prêtre, dans ses contacts intimes avec le peuple, fasse montre d'esprit démocratique, d'esprit républicain ainsi entendu?

Je réponds : oui et non. Non, en règle générale; oui, par exception.

Moins il y a de politique dans notre ministère, mieux cela vaut. Je dis bien : *dans notre ministère*, là où nous sommes officiellement les ambassadeurs du Christ, dans l'exercice de notre mission sacerdotale évangélique. Ce n'est pas à dire que le prêtre puisse rester indifférent aux choses de la politique. J'ai jadis disserté sur ce point-là, et l'on se rappelle peut-être la conclusion à laquelle j'étais arrivé, à savoir, que si le prêtre doit s'arranger de telle sorte que son œuvre pastorale reste toujours le plus possible politiquement neutre, il doit s'arranger aussi de manière que ses influences moralisatrices, par voie directe ou indirecte, ne restent pas sans effet en tout ce qui concerne les écarts condamnables de la *législation*. C'est surtout sur le terrain *constitutionnel* et dans la lutte des *partis politiques* qu'il a le devoir de ne pas compromettre le caractère transcendant de sa mission « universelle » sanctificatrice.

Sans doute il est citoyen et sous ce rapport garde la plénitude de ses droits et devoirs politiques proprement dits. Il ne doit pas oublier, toutefois, qu'il n'est pas que citoyen comme les autres : il est plus que cela, et son autre caractère social, son sacerdoce prime sa qualité naturelle de simple membre quelconque du corps social. Qu'il soit donc citoyen et agisse, le cas échéant, comme tel; mais que son civisme ne fasse jamais tort à son sacerdoce.

Et quel besoin son sacerdoce a-t-il de l'esprit démocratique, excellent par ailleurs chez des laïques ainsi que je viens de le dire? Les Papes l'ont assez répété en ces derniers temps, et ceci est un point incontestable de doctrine : l'Evangile, l'Eglise, la rédemption surnaturelle des âmes, enfin, s'accommode indifféremment de tous les régimes politiques quels qu'ils soient. L'autel n'a pas plus à gagner au voisinage de l'urne électorale populaire qu'il n'a jadis profité de son union avec le trône des rois. Les paroles de la morale, de la foi, de la vie éternelle, ne sont point de ce monde; elles planent, de toute la hauteur du ciel, sur les contingences terrestres, et donc aussi sur les contingences de l'humaine politique.

C'est une erreur manifeste, une très dangereuse illusion, que de voir dans l'Evangile *l'esprit démocratique* à l'exclusion de *l'esprit monarchique*. Ils y sont tous les deux, ou mieux, *ils n'y sont ni l'un ni l'autre*. L'amour des petits, la compassion aux souffrances du peuple, n'ont rien à voir avec la forme des constitutions politiques. C'est, nous l'avons dit déjà, affaire de foi et de cœur, affaire de conscience et de grâce, donc individuelle et, en soi, indépendante des pouvoirs sociaux.

L'esprit démocratique a sa contre-partie antagoniste dans *l'esprit monarchique*. Il n'appartient pas au prêtre, il lui est même interdit, dans son ministère évangélique, d'exalter l'un en écrasant l'autre. Il a assez d'ennemis dans les pécheurs, sans se créer encore à plaisir des inimitiés politiques, les pires de toutes. Telle est la règle générale.

Voici l'exception. Tout prêtre qui est réputé prêtre tout court, qui n'a au front devant l'opinion publique aucune étiquette, républicaine ou monarchique, est parfaitement dans son rôle. Il doit y tendre s'il n'y est pas encore. S'il y est, qu'il y reste.

Mais il peut se faire que, soit par sa faute, soit par certains concours de circonstances, il « passe » pour avoir un esprit politique. Qu'il se garde alors de *l'esprit monarchique* et fasse montre plutôt, comme la masse des fidèles qui l'entourent, comme le voulait Léon XIII, comme le veut Pie X toujours, d'esprit démocratique. A supposer même qu'il ait, au fond du cœur, des sympathies pour la monarchie, point du tout pour la république, quelle morale le condamnera d'afficher l'esprit démocratique modéré, conditionnel, que les Papes et le bon sens déclarent, par raison d'opportunité pratique, parfaitement compatible avec des tendances théoriques en sens opposé? Qui le blâmera, ne faisant en cela rien de mal, rien de moralement répréhensible, d'écarter un fâcheux obstacle au succès de son ministère pastoral?

Voilà dans quel sens et dans quels cas le prêtre peut ouvertement prendre rang dans la catégorie des catholiques-démocrates dont nous parlons pour le moment. Sauf cette réserve, que c'est là pour lui une attitude exceptionnelle qui peut être légitimée par les circonstances et que, en règle générale, la neutralité politique complète vaut toujours mieux, nous ne voyons point qu'il y ait lieu de blâmer les prêtres-démocrates ni la participation occasionnelle du clergé à des œuvres animées d'un sincère et raisonnable esprit démocratique modéré.

Malgré tout, je ne puis me défendre ici d'une impression qui jaillit pour ainsi dire spontanément de tout ce qui vient d'être dit jusqu'à présent.

Prêtre-démocrate, catholique-démocrate, démocrate-chrétien, tout comme *socialisme-chrétien,* et autres du même genre, voilà des termes que j'aimerais qu'on n'eût pas lancé dans la circula-

tion publique. Ils sont explicables en sens parfaitement légitime, c'est vrai ; mais encore est il qu'ils sont équivoques et ont besoin d'être expliqués. C'est trop, quand la foi est en cause.

Prêtre-démocrate, qu'est-ce que cela signifie, je vous prie ? Un prêtre qui est démocrate en tant et parce que prêtre ? Evidemment non ! Pourquoi alors l'emploi de ce mot prêtre, qui signifie prêtre, c'est clair, avant de signifier citoyen ? C'est, en effet, comme citoyen, comme homme quelconque et pas autrement, que le prêtre est démocrate ou monarchiste.

Même réflexion à propos des autres termes. Le *catholicisme*, le christianisme, pas plus que le sacerdoce, n'a rien à voir avec la *démocratie*, pas plus qu'avec la *monarchie* ou une forme autre de gouvernement politique.

Je sais bien que l'expression *démocrate-chrétien* a été autorisée par l'usage qui en a été fait en très haut lieu et que, en la critiquant trop, je m'exposerais à atteindre des autorités respectables. Que voulez-vous que j'y fasse ? Le bon sens est le bon sens, la logique est la logique. Va pour l'emploi licite de la formule puisqu'elle est permise ! Je ne défends pas qu'on s'en serve : mais, pour mon compte, comme elle est mal faite, je m'abstiens et me permets, ami lecteur, de vous conseiller d'en faire autant.

Du reste, en ces derniers temps, il semble qu'on ait vu le danger de cette équivoque. Dans les hautes sphères ecclésiastiques on ne parle plus de « démocratie chrétienne, » on fait moins bonne mine aux prêtres-démocrates ; on emploie, au contraire, l'expression beaucoup plus heureuse « action populaire chrétienne » qui a l'avantage d'être pleinement évangélique sans aucun mélange de signification politique constitutionnelle. Et les avatars de certains récents *démocrates-chrétiens* ne sont pas faits pour diminuer mes antipathies philologiques pour un fâcheux mélange de mots où la religion n'a absolument rien à gagner, et où il semble qu'elle soit plutôt exposée à se compromettre en certains contacts dont il convient de la préserver. Fermons cette parenthèse. Je reviens à mon sujet.

Soyons donc, chers confrères, des *démophiles*, et autant que possible, *rien que cela*. C'est, avec notre *sainteté personnelle* comme point de départ indispensable, comme source radicale inspiratrice, le seul remède et tout le remède qu'appelle de notre part le mal profond de la crise religieuse dont nous souffrons. Le peuple va à qui l'aime, à qui lui donne des preuves tangibles de sincère affection. Or, je le disais sommairement dans un article précédent, voilà de quoi le Concordat nous a trop déshabitués. On reproche à certains d'entre nous, à beaucoup, de n'avoir pas « l'esprit démocratique » sans lequel il faut renoncer à toute conquête de popularité. Ce reproche est fondé ; nous l'avons amplement mérité. A défaut de l'esprit *démocratique-politique* dont nous pouvions très bien nous passer, que nous avions même *tous* intérêt à fuir comme obstacle à nos évangéliques libertés, ne pouvions-nous donc point avoir l'autre, l'esprit *démocratique-moral*, et nous montrer sinon « démocrates » au moins « démophiles, » sinon républicains au moins passionnément *amoureux du peuple ?*

Je crains bien que chez beaucoup d'entre nous la politique ait fait tort à la charité, que la peur du spectre démocratique sous les espèces de la souveraineté populaire ait paralysé net en beaucoup de détails et d'excellentes occasions ce que nous aurions dû, comme Jésus-Christ, avoir au cœur d'ardent, d'intelligent, de pratique « esprit populaire. »

Voilà l'idée, et le mot, qui devrait nous réconcilier tous dans une même identique disposition pastorale d'esprit et de cœur : l'ESPRIT POPULAIRE.

Ne parlons plus d'esprit démocratique, puisque éternellement cette malencontreuse expression nous divise, plait aux uns et répugne aux autres. Pas un prêtre ne trouvera mauvais, je suppose, qu'on admire chez lui *l'esprit populaire*, puisqu'enfin c'est notre honneur commun à tous, notre premier mandat évangélique, de l'avoir, et d'en donner des preuves. Que la paix soit donc désormais parmi nous dans les idées, avec l'unité d'*action populaire chrétienne* que notre divin Maître attend de nous, de nous tous à la fois, sans une seule note discordante, pour le relèvement moral et religieux de la patrie.

Ceci dit, je me trouve désormais bien à l'aise pour répondre à la dernière question, d'ordre exclusivement pratique celle-là, qu'exige la résolution « sacerdotale » complète du problème de la Séparation.

Montrer au peuple qu'on l'aime ? Oui ; mais comment ? Par quels procédés, par quelles œuvres et sur quel terrain ? Il est des enthousiasmes d'affection qui sont bien dangereux pour l'objet aimé... Est-ce aimer comme il faut que de flatter là où la charité impose plutôt la correction ? La prudence est la suprême régulatrice de toutes les vertus. L'amour lui-même, pour rester vrai et bon, a le devoir de se soumettre à sa loi. Le peuple est égoïste, parce que indéfiniment exigeant. Comment lui faire plaisir, le satisfaire, s'en faire chérir, sans s'exposer à lui donner trop, au risque de mal servir ses propres intérêts ?

Et l'on a vu, en effet, deux tendances très différentes se partager les sympathies du clergé : l'une franchement populaire sur le terrain pratique des faits, l'autre obstinément méfiante et réservée sur le chapitre des satisfactions à accorder aux réclamations du peuple.

Au fond, c'est la politique qui a fait tout le mal, parce qu'on lui a trop laissé le soin de régler l'exercice de la charité. Mettons que celle-ci n'a manqué chez personne, en principe. Il n'en est pas moins vrai qu'elle a été tantôt annihilée par une arrière-pensée monarchique prédominante, et

tantôt exagérée jusqu'aux pires aberrations du démocratisme absolu poussé à ses dernières conséquences, comme s'il y avait place pour une pensée politique quelconque entre un cœur de prêtre et une souffrance à soulager, quand surtout c'est la souffrance des petits qui l'implore.

Soyons sincères, puisque aussi bien la vérité ne blesse que ceux qui en ont peur, et avouons qu'en tout ceci c'est aux gens à l'esprit démocratique que restera le beau rôle dans l'histoire de ces trente dernières années. Critiquez tant qu'il vous plaira, dans l'ordre spéculatif des idées, leur républicanisme plus ou moins exagéré du jour, de la veille ou de l'avant-veille. Un fait est certain, évident, à leur actif : c'est qu'ils ont pratiquement mis la main à l'œuvre pour l'amélioration de la vie populaire, alors que les autres se sont renfermés dans leur esprit anti-démocratique et n'ont rien fait. Me sera-t-il permis de démontrer que ceux-ci ont eu tort, et ceux-là raison ?

D'où vient, juste Dieu ! cette étrange conception qui fait du peuple une *classe* à part dans l'humanité, classe inférieure, vouée à la médiocrité, créée pour servir les autres, sans droit au banquet de la vie autrement qu'aux bouts de la table, ou à côté, ou dessous, masse naturellement vile qu'il faut nourrir pour le profit qu'elle donne, mais qu'il faut maintenir à son rang, ne point flatter ni caresser trop, crainte de familiarités gênantes de sa part, qui deviendraient vite des abus de sa force, des révoltes redoutables de sa liberté comprimée ! Si c'est là *l'esprit monarchique,* il est encore plus faux que l'autre, en tout cas plus anti-évangélique.

Comment ! Est-ce que Dieu, auteur du monde humain, y a créé des classes, des esclaves et des aristocrates, des hommes pour jouir et des hommes pour souffrir ? Est-ce que Dieu Rédempteur a fait une distinction de classes dans sa compatissante miséricorde, et sa volonté salvifique n'a-t-elle pas embrassé tous les hommes sur le même plan dans un amour identique ?

L'exacte vérité, la voici. Dieu a mis au monde Adam et Eve sur un pied de parfaite égalité dans la moralité et le bonheur, malgré la différence physique de leurs individuelles constitutions. Le reste, la suite des générations, des évolutions individuelles et sociales, il l'a abandonné au double jeu combiné de la loi naturelle et du libre arbitre.

Il est arrivé que le péché originel a gâté l'œuvre primitive d'égalité, introduit l'orgueil et le péché dans le genre humain. Il est arrivé donc que des hommes ont, à l'égard de leurs frères plus faibles et moins bien armés, violé la loi de fraternité naturelle, la loi de la félicité temporelle à tirer *pour tous* des biens communs de la terre. On a vu des riches et des pauvres, des grands et des petits, des heureux et des souffre-douleurs, des syndicats de repus et des syndicats de crève-de faim, des distinctions et des luttes de *classes.*

C'est pour réformer tout cela, pour réparer l'œuvre mutilée de son Père que le Verbe s'est incarné parmi nous. Il a dit aux grands : Faites-vous petits ou vous serez damnés. Il a dit aux petits : Soyez grands par le cœur et vous serez sauvés. Il a dit à tous : Aimez-vous les uns les autres. Voilà le plan primitif d'égalité restauré *in Christo,* si les hommes entendent la bonne nouvelle évangélique, car LA CHARITÉ C'EST L'ÉGALITÉ, c'est le partage du cœur, donc le partage de la souffrance et de la félicité.

Le peuple ? Mais, pour Dieu, c'est l'humanité *tout entière,* vous, moi, le roi, le bourgeois, l'ouvrier, le dernier des esclaves. Quel aristocrate ne sort pas du peuple, et de quel droit, pauvre fou, veut-il oublier qu'il en est sorti ? L'aristocratie du blason est invention humaine, invention d'orgueil en définitive, si elle n'est qu'aristocratie de blason, rien de plus. Divine est l'aristocratie du cœur et de la vertu, la seule qui pèsera dans la balance du grand Juge de l'éternité, la seule donc qui ait le droit de s'imposer à la respectueuse attention des hommes, comme elle s'impose, peut-on dire, au respect de Dieu lui-même.

— Mais l'histoire ne clame-t-elle pas le grand fait universel de l'inégalité des classes ?

— Inégalité organique de gouvernement, oui ; inégalité de bonheur temporel et de vertu, non. Ou, si l'histoire nous montre, hélas ! trop souvent l'une entraînant l'autre, la supériorité politique écrasant l'infériorité morale populaire, une classe d'hommes exploitant l'autre pour en vivre, eh bien ! c'est un scandale, une monstruosité, une injure à la bonne Providence de Dieu, contre laquelle Jésus-Christ est tout exprès venu protester, que nous détestons comme lui, nous ses prêtres, les continuateurs de son œuvre restauratrice de l'égalité perdue dans les aberrations du péché humain d'orgueil, orgueil de la chair et de l'esprit.

— Mais enfin, que faites-vous du fameux principe de l'inégalité radicale des hommes et donc par là-même des conditions sociales différentes de leur vie ? Elle est bien de droit naturel, œuvre de Dieu, celle là. Devenez-vous révolutionnaire au point de le nier, et quel zèle évangélique vous pousse au pire langage, aux pires conséquences pratiques du jacobinisme et de l'anarchie ?

— Vraiment ? Vous en êtes-là, et vous m'avez si mal compris ? Ecoutez, je vous prie, ma réponse.

L'inégalité des corps, des esprits, des tempéraments, des coefficients de la vie individuelle est de loi naturelle, œuvre de Dieu. C'est vrai.

L'inégalité des situations imposées par la nature, comme par exemple les inégalités familiales (de mari à femme, de parents à enfants), les inégalités de service (de maître à domestique), les inégalités d'âge, d'enseignement, de force, etc., etc., tout cela est encore de droit naturel, œuvre de Dieu. C'est vrai.

L'inégalité politique, suite naturelle de l'inégalité familiale, qui veut que dans une agglomération sociale les uns commandent alors que les autres obéissent, qu'il y ait des gouverneurs et des

gouvernés, celle-là aussi est de droit naturel, œuvre de Dieu. C'est vrai.

L'inégalité, enfin, du rendement individuel de travail et de liberté (et comme conséquence immédiate, la propriété privée), l'inégalité d'expansion des énergies propres de chaque homme pris à part, et l'inégalité du profit personnel qu'il en retire comme rémunération rentrant dans le développement de sa personnalité, œuvre naturelle et divine encore. C'est vrai.

Toutes ces inégalités-là sont bonnes, excellentes, de tout point. Ai-je dit un mot, avez-vous surpris chez moi un sous-entendu qui puisse vous en faire douter? Ma doctrine reste fièrement campée sur les assises profondes de la loi naturelle et de la loi divine évangélique.

Mais, je vous prie, d'où vous vient à vous cette arrière-pensée que toutes ces inégalités, absolument inéluctables, sont incompatibles avec *l'égalité des hommes dans le droit au bonheur de la vie d'ici-bas?* Et vous comprenez sans doute ce que j'entends par là. Je ne suis pas assez sot pour imaginer l'égalité arithmétique objective comme condition d'exercice du droit égal de tous les hommes à la félicité. Je ne rêve point qu'ils aient tous la même fortune, le même estomac, la même chance en mariage ou le même nombre d'enfants. Le bonheur est chose relative, conditionnée par les circonstances et, au fond, essentiellement *subjective*.

Ce que je veux donc, c'est que *chaque homme* ici-bas ait, *ni plus ni moins que tout autre quelconque,* le plein et libre et égal droit à vivre, là où il est et comme il est, heureux au plein sens du mot pour lui, et qu'on ne le charge pas, enfin, en sus de celles que la loi d'inégalité naturelle lui impose, des injustes et intolérables souffrances artificiellement rivées par circonstances purement humaines et contingentes, donc réformables, à la *classe* sociale qu'il occupe.

Des classes de bonheur et de malheur, voilà ce que je n'entends pas du tout! Qu'un homme souffre en raison de la classe sociale où il vit, qu'il soit classé miséreux à priori, c'est absurde! Va pour le *classement,* si vous y tenez. Le mot est vilain, équivoque, répugnant. Classement soit donc, puisqu'il en faut parler. Mais, je vous en supplie, comprenez que le *classement social* est, de fait, chose artificielle, disais-je, chose qui n'entraîne point comme corollaire le *classement moral* avec supériorité et infériorité correspondantes dans la mesure du bien vivre. Mieux que cela : le classement social, loin d'être un obstacle au bonheur des uns et un préservatif du malheur des autres, n'a pour essentielle raison d'être que la plus grande somme de bonheur possible à procurer à TOUS, à la fois, du haut en bas de l'échelle sociale.

Si l'inégalité des *conditions* sociales (et non point *classes* sociales) à certains points de vue extérieurs, accidentels et tout de circonstances, est de droit de nature et divin, la distinction et séparation étanche des *classes* humaines au point de vue moral de la vie heureuse est d'invention humaine criminelle, un attentat à la loi naturelle et évangélique, une intolérable tyrannie de la force sur le droit, et l'on ne peut rien imaginer de plus inhumain que la fratricide *lutte des classes* qui est la conséquence logique, et pourquoi ne dirais-je pas « légitime, » de cette étrange distribution de l'humanité en groupes dont les uns seraient voués au bonheur, les autres à la misère.

Si je n'ai pas l'esprit démocratique (qui sait?), on trouvera peut-être que j'ai l'esprit par trop populaire. Deux mots donc pour me défendre de l'objection chère aux milieux aristocratiques : « Caresser le peuple est dangereux... » Lieu commun que je ne me donne pas la peine de développer.

Dangereux? Qu'en savez-vous, d'abord? Dites-moi où vous l'avez caressé comme il faut, le peuple, et quelle amertume en est résultée pour vous. Il est plutôt de courante notoriété qu'il sait reconnaître et traiter avec cœur ceux qui l'aiment. Mais, je suis bon prince. Voyons un peu les horrifiques dangers.

Le pire qui puisse arriver, n'est-ce pas? c'est que le peuple « prenne conscience » de sa force — car il EST le nombre et la force, ne l'oubliez jamais! — qu'il se dégoûte d'être mal mené et prétende se mener lui-même. Ce qui nous conduit au régime républicain *for ever*. Voilà qui vous inquète épouvantablement.

Pourquoi? Je ne vous dis pas ce que je pense philosophiquement du régime démocratique. Mais, historiquement, je ne vois pas que nous soyons autorisé à le honnir à ce point-là, même en présence des assez vilains résultats qu'il donne chez nous pour le moment. Il y a de bonnes et de mauvaises républiques, comme il y a de bonnes et de mauvaises monarchies. Quoi alors? Bon, si vous aviez un argument sans réplique possible pour démontrer qu'aucune démocratie, même la pire momentanément, même la nôtre, n'est susceptible de s'amender, n'est capable de faire autre chose que de mener la société à sa ruine. Quand vous l'aurez découvert, cet argument-là, vous nous feriez plaisir de nous en donner communication. D'ici là, calmez votre effroi, et croyez bien que la Providence de Dieu sait s'accommoder de toutes les formes de gouvernement. Imitez-la.

Savez-vous que votre manière de raisonner, votre peur, est encore sujette à une critique plus grave, plus radicale? Il y a peuple et peuple ; ne confondons pas. Peuple affamé, furieux des dénis de justice naturelle dont il souffre, peuple qui voit trop ses blessures, et donc voit rouge. Dangereux, celui-là, d'accord! et enragé républicain, parce que en crise aiguë de révolte contre toute autorité étrangère, impatient de l'aiguillon qui le pique douloureusement.

Mais que dites-vous du peuple — oh! simple

hypothèse, pour le moment! — du peuple qui ne souffrirait plus autant, qui, avec une moralisation meilleure, arriverait à un état de temporelle félicité meilleur aussi, du peuple enfin au bout de vos caresses, après que vous lui auriez simplement donné ce à quoi, de par Dieu et son Christ, il a droit, une place convenable, un raisonnable confort dans la vie? Sera-t-il conservateur ou révolutionnaire celui-là ? Que répondez-vous ??? Rien! Et vous avez raison. Avec un peu de psychologie et de logique sociale vous conviendrez qu'il n'aurait plus les mêmes raisons, les mêmes passionnés et violents motifs qu'aujourd'hui, d'être révolutionnaire, enragé républicain.

Et qui sait? Tenez, vous trouverez de bons et forts esprits pour vous démontrer que ce serait peut-être là le meilleur des procédés pour acheminer le peuple vers le régime monarchique, le régime de vos rêves. Pensez donc! L'antidote de l'esprit révolutionnaire, c'est le souci de la propriété à conserver, du bien-être acquis et certain à garantir des aléas d'un lendemain troublé : c'est l'*esprit conservateur*. Voilà une idée que je vous recommande. Ne criez pas trop vite au paradoxe. L'esprit démocratique tant qu'il reste dans l'obscurité dangereuse des revendications inassouvies est forcément républicain. L'esprit démocratique, généreusement pratiqué dans les œuvres tangibles d'amélioration populaire, œuvres à la fois de bien-être matériel et de moralisation, est bien près de cousiner fortement avec l'esprit monarchique et, finalement, d'y aboutir.

Mais ce sont là considérations à côté, pratiquement oiseuses pour nous, prêtres, dont le premier principe de conduite doit être de mettre la politique en dehors de la sainte charité évangélique à l'égard des souffrants et des humbles, en dehors de ce que je vous souhaite à tous : le vrai profond et opérant *esprit populaire* du Christ.

Que nous importe au fond la politique? Elle est faite de tant d'éléments humains débiles, de tant de courtes vues, de tant d'erreurs et de mensonges, de tant d'accidents et d'obscurités, de tant de passions et d'incertitudes, de tant d'interventions enfin, pour nous mystérieuses, du suprême gouvernement de la Providence, que nous avons tout à gagner à en purifier à fond notre amour du peuple, absolument rien à perdre.

Deux faits indéniables dominent pour nous toute la situation présente, toutes les prévisions prudentes de demain : d'un côté, le mouvement irrésistible qui amène la « classe » populaire à prendre place en plein cœur de la société, et, d'autre part, l'abandon des pouvoirs publics, leur hostilité persécutrice, qui nous oblige à ne plus compter désormais que sur les influences personnelles de notre zèle et de notre sainteté pour convertir les âmes.

J'ai dit qu'entre ces deux faits la Providence nous montrait clairement l'attitude qu'elle attend de nous après la Séparation, c'est-à-dire le *contact* de notre *sainteté* avec le *peuple*. Allons-y donc, de toute notre charité. Nous avons trop tardé, mais il est temps toujours. Allons-y de tous les bons et pratiques moyens par lesquels nous pourrons persuader les pauvres, les faibles, les petites gens, les travailleurs et gagne-petit de toute classe, que nous les aimons bien et que seuls nous avons le secret de les bien aimer.

Pas de théories d'économie politique, qui ne sont point notre affaire; pas de promesses temporelles impossibles à tenir. Des œuvres pratiques, des services individuels, des soulagements efficaces, des remèdes immédiats dont on sent tout de suite le bienfait, des choses tangibles enfin qui font du bien au corps ou à l'âme, qui, en tout cas, vont droit au cœur, et cicatrisent au bon endroit une plaie béante.

Laissons à d'autres la métaphysique et les beaux discours, la bataille spéculative d'idées, à ceux qui, par leur capacité professionnelle et les conditions où ils vivent, ont charge sociale directrice de l'enseignement pour la défense de la vérité. A nous, l'exercice de la vertu, donc l'*action*, et l'action vertueuse, l'action sainte sous toutes les formes pratiques par où elle peut efficacement servir, toucher et moralement grandir l'âme du peuple. Visites à tous nos paroissiens, fréquentes; conversations, relations, familiarité ; angélique dévouement aux malades, assistance des agonisants jusqu'à la mort, et au-delà.

C'est tout un plan de campagne nouveau à dresser. Il faut à tout prix que le prêtre arrive à être *connu* de chacun de ses paroissiens et qu'il n'y en ait pas un seul, croyant ou impie, parmi eux, qui n'ait quelque raison, spirituelle ou matérielle, de l'*estimer* au moins, sinon de l'*aimer* et de lui garder reconnaissant souvenir des services rendus. Je n'en dis pas plus long. Les prêtres au cœur ardent qui me lisent imagineront sans peine les mille détails d'application que comporte le principe général du contact intime de la sainteté évangélique avec le peuple.

Un esprit pratique franchement populaire chez un clergé plus mortifié, plus charitable et plus saint, dans un contact plus intime avec tous les membres de la société sans exception, mais surtout avec les plus déshérités de la félicité terrestre, voilà en trois mots le remède unique, divinement efficace, qu'appelle de notre part le mal de la crise actuelle.

— Et si le peuple nous repousse quand même, enhardi par les violences persécutrices, chaque jour accentuées davantage, des pouvoirs publics, rendus fous par nos entêtées résistances ??

— Eh bien! c'est alors que l'on pourra dire : *Propior est nostra salus quam cum credidimus.* Marchons quand même droit devant nous notre chemin, sans sacrifier une parcelle de foi et de courage à l'insuccès apparent de nos efforts. La

belle affaire ! Et ne savons-nous donc plus rien de notre catéchisme et de notre histoire ? Nous serons bafoués, traqués, insultés, emprisonnés, martyrisés. Vive Dieu ! et nous ! pour l'éternité, si le soleil éclaire jamais une pareille journée d'hécatombes sacerdotales sur le sol de France ! La pauvre en sera guérie du coup, et pour longtemps.

Je ne fais pas de pronostics en l'air. Il y a deux raisons certaines de conclure ainsi. Une raison naturelle d'abord que comprennent admirablement, mieux que nous, nos ennemis, quand ils s'appliquent avec tant de soin à empêcher que nous ayons devant l'opinion publique le rôle de victimes sauvagement tombées sous leurs coups. J'ai donné à toute cette étude un en-tête significatif. C'est un mot célèbre de Joseph de Maistre. Relisons-le ensemble, c'est le moment :

« *Lorsque deux partis se heurtent, si l'on voit tomber d'un côté des victimes précieuses, on peut gager que ce parti finira par l'emporter malgré toutes les apparences contraires.* »

Il y a au fond de la nature humaine une sorte d'impérissable instinct de compassion pour l'innocence injustement maltraitée. On peut pour un temps, à l'heure des passions délirantes, en étouffer les protestations. Sa voix se trouve toujours finalement plus forte que la malice des hommes. La cause de la religion, haïe dans la personne du prêtre, n'empêchera point qu'il soit *victime précieuse,* même humainement parlant, parce que innocente, quand il tombera frappé par une haine sans avouable excuse. La foule qui tue est la première à provoquer l'apothéose de ses martyrs. En France, la plus généreuse nation qui soit au monde, la violence n'a jamais bien servi les causes qui y ont fait appel. Rarement elle échappe aux réactions du choc en retour qui réveille la naturelle compassion du cœur pour l'honnêteté souffrante et fait des inimitiés ou des indifférences de la veille les chaudes sympathies du lendemain.

Ce sont là considérations d'ordre naturel, un peu courtes dans le sujet qui nous occupe, bien que vérifiées largement dans les leçons expérimentales de l'histoire, où J. de Maistre a puisé sa formule. Elles suffiraient encore, pourtant, à défaut d'autres, à nous donner courage et confiance dans le succès de notre cause, s'il nous arrive d'en être ces *précieuses victimes* dont les Loges précisément redoutent les salutaires influences sur le peuple, diamétralement opposées à leurs desseins.

Mais nous avons mieux à faire que de philosopher sur le prix social probable de nos sacrifices. C'est par la croix que Jésus a vaincu le monde, retourné l'opinion populaire, conquis la royauté des âmes. Le mieux qui puisse nous arriver c'est d'en faire autant. *In cruce salus, in cruce vita, in cruce protectio ab hostibus.* La puissance surnaturelle du sacrifice chrétien, de l'immolation sacerdotale, n'est pas pour nous une simple question de psychologie et d'histoire : elle touche aux fibres les plus profondes de notre foi surnaturelle. Le mot de J. de Maistre est beau. Combien plus beau encore, plus divinement sublime, et vécu d'une incomparable sève de vie surnaturelle, celui de Tertullien : *Sanguis martyrum, semen christianorum!*

On a parlé de la « politique » de Pie X en ces derniers temps. C'est la politique de Jésus-Christ, tout simplement, politique de casse-cou, peut-être — nous n'en sommes pas à cela près, nous autres ! — mais en tout cas politique d'honnêteté et de grandeur morale, politique de Calvaire, politique d'Evangile, politique de résurrection et de salut final pour l'Eglise, menacée de sombrer sous la marée montante de l'indifférence méprisante d'hommes qui ne voient plus assez à son front la transcendante auréole de souffrance et de charité surhumaines que le Christ y avait placée, comme gage de son infinie puissance sur les âmes, au jour des noces sanglantes du Golgotha.

Notre vraie position de bataille et de victoire est entre ciel et terre. Nous en étions descendus, peut-être ! L'heure est venue d'y remonter, à côté de Jésus, sur sa croix. Nous avions les pieds entravés de chaînes politiques. Nous en voici débarrassés. Secouons les autres, qui nous tiennent encore trop pesamment attachés au sol des terrestres satisfactions. Que la règle suprême de notre vie pastorale soit désormais cette parole du Maître, toute pleine pour nous de foi, d'espérance et d'amour : « *Si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.* » (Joan., XII, 32).

(A suivre).

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. des Indulgences

27 février 1907.

Une indulgence plénière toties quoties, *applicable aux âmes du Purgatoire, est accordée, aux conditions ordinaires, aux fidèles qui visiteront une église ou un oratoire public de l'Ordre de Saint-Benoît depuis les premières Vêpres de la Toussaint jusqu'au coucher du soleil du 2 novembre. — En cas d'impossibilité de visiter une église ou un oratoire de l'Ordre de Saint-Benoît, les fidèles qui portent habituellement la médaille* jubilaire *de saint Benoît gagneront l'indulgence ci-dessus en visitant n'importe quelle église ou chapelle publique.*

Beatissime Pater,

Hildebrandus de Hemptinne, Abbas Primas O. S. B., et Bonifacius M. Krug, Abbas Ordinarius Montis Cassini, ad pedes S. V. provoluti, sequentia exponunt et postulant :

Summorum Romanorum Pontificum largitate nonnulli Religiosorum Ordines Indulgentia Plenaria, toties quoties a christifidelibus ipsorum Ecclesias statutis diebus visitantibus lucranda, aucti sunt.

Quare oratores a benignitate S. V. expostulare audent, ut etiam Ordini S. Patriarchæ Benedicti, utpote inter Ordines occidentales antiquissimo et de Ecclesia civi-

lique societate non parum merito, simile privilegium tribuere dignetur ; ita quidem, ut hujusmodi Indulgentia Plenaria, animabus in Purgatorio detentis etiam applicabilis, a primis Vesperis diei primæ Novembris usque ad occasum solis diei sequentis, in qua Commemoratio Omnium Fidelium Defunctorum pie recolitur, quotannis a christifidelibus toties acquiri valeat, quoties ipsi visitaverint Ecclesias vel publica Oratoria Ordinis S. Benedicti nigri coloris, tam Monachorum, quam Sanctimonialium, si confessi ac S. Synaxi refecti ad mentem S. V. preces effuderint.

Quæ scilicet dies præ ceteris eligenda videtur :

1° Eo quod ex sedula opera S. Odilonis, Abbatis Cluniacensis Ord. S. Benedicti, Commemoratio Omnium Fidelium Defunctorum pro universa Ecclesia stabilienda initium duxerit ;

2° Quia fideles die præfata frequentiores celebrare solent Ecclesias et inibi Sacramenta suscipere ad sublevandas animas piacularibus flammis addictas.

Insuper expostulant oratores Indultum, quo christifideles S. Numisma Jubilare S. Benedicti habitualiter gestantes, loco Indulgentiæ de Portiuncula nuncupatæ, quæ ex authenticis documentis huic Numismati adnexa bona fide existimabatur, deinceps hanc alteram supramemorata die concessam acquirere valeant, visitantes quamcumque Ecclesiam vel publicum Sacellum, ceteraque pia opera, de quibus supra, præstantes, si valetudinis causa vel impedimento clausuræ aut nimiæ distantiæ — scilicet unius saltem milliarii — Ecclesiam aut Oratorium Ordinis S. Benedicti adire nequiverint.

Et Deus etc...

SSmus Dnus Nr. Pius PP. X., in Audientia habita die 27 Februarii 1907 ab infrascripto Card. Præf. S. C. Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, benigne annuit pro gratia in omnibus juxta preces.

Præsenti in perpetuum valituro absque ulla Brevis expeditione.

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem S. C., die 27 Februarii 1907.

S. Card. Cretoni, *Præf.*
D. Panici, *Archiep. Laod., Secret.*

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Vivrons-nous l'immortalité *tota simul*, comme Dieu vit son éternité, ou bien sera-t-elle successive ?

R. — Non, pas *tota simul*, ce qui est le propre de l'Etre infini dont l'éternité substantielle et compréhensive plane pour ainsi dire sur la successivité de tous les temps possibles. Le temps est par définition une simple mesure de mouvement ou d'ordre d'actuations différentes et successives *secundum prius et posterius*. D'un côté il est de toute évidence que la créature seule est susceptible de ces actuations distinctes, parce que finies et contingentes, et, d'autre part, leur actuation simultanée dans un indivisible d'absolue perfection d'être ne se peut comprendre que dans l'être qui est toutes perfections d'être et d'opération à la fois, par nécessité métaphysique d'essence et d'éternité, dans l'*acte pur*.

La future condition de l'homme béatifié ne lui enlèvera point son caractère de créature. Nous ignorons, il est vrai, au moins quant au détail, comment sera réglée l'horloge de l'*œvum* béatifique. Mais il y en aura une, c'est de toute nécessité. Aura-t elle encore pour principe de numération le mouvement corporel des astres par exemple, le mouvement local conservé sur la terre dans une nouveauté d'êtres vivants qui la peupleront encore ? Sera-t-elle de nature plus subtile, plus spirituellement transcendante, quelque chose d'analogue au temps angélique, à l'*œvum ?* Questions auxquelles on peut sans doute répondre en gros affirmativement à titre au moins hypothétique, mais dont la pleine résolution nous échappe.

Remarquez encore que *éternité* et *immortalité* ne sont pas termes synonymes ni choses identiques. L'*immortalité* en soi n'a rien à voir avec le temps proprement dit sinon par la notion de limite négative qui lui assigne une persistance *in esse simpliciter*, sans nombre temporaire qui puisse compter sa durée *a parte post*. L'immortalité, si l'on peut dire, est une question de vie, tandis que l'éternité est une question de durée. Quelle que soit la condition future de notre connaissance dans le paradis par rapport à l'appréciation quantitative possible de la durée, il reste toujours vrai que notre vie n'aura plus de fin, que nous serons à l'abri de toute annihilation et dissociation mortelle quelconque, que nous existerons et vivrons toujours.

Eternellement, dit-on là-dessus. Oui, mais d'une éternité qui n'a pas du tout la caractéristique métaphysique de l'éternité divine. Notre éternité sera une éternité participée, empruntée, de second ordre, c'est-à-dire tout simplement un maintien, sans terme d'expiration, de notre être et de notre bonheur. L'éternité de Dieu est essentielle ; elle est son être, son acte, sa vie. Elle n'est même pas à proprement parler un attribut de l'essence infinie, mais une sorte de perfection dont nous fixons le concept par comparaison à notre temps, *per viam remotionis*, en supprimant tout point de départ, tout point d'arrivée, toute succession dans l'infinie et totale possession de lui-même où se concentre l'acte pur. Notre vie à nous, même béatifiée, n'aura point cette modalité de vie infinie simultanée ; nous ne serons donc pas éternels de cette éternité. Mais notre vie aura cela de commun avec celle de Dieu qu'elle ne cessera jamais ; nous serons donc immortels, peut-on dire, à la manière de son immortalité.

Q. — 1° Que pense l'*Ami* d'une bonne religieuse qui le dimanche passe toutes ses récréations, en causant avec ses élèves, à enfiler des perles dont elle fait des colliers destinés aux enfants de la classe ? — La même religieuse, pour ne pas s'endormir en écoutant la lecture spirituelle, continue pendant tout le temps que dure cet exercice à faire la même besogne.

Cette occupation ne doit-elle pas être assimilée au tricot au crochet ou à l'aiguille que les femmes font en tenant conversation et qui est défendu le dimanche, je pense ?

2° Dans nos paroisses naissantes où nous avons 30, 40, 50 chrétiens et même parfois davantage, il est

d'usage de chanter les offices en deux chœurs. L'un est composé des hommes, soutenus par les Pères ; l'autre est composé des femmes, soutenues par les Sœurs.

Dans un centre moindre (30 à 35 chrétiens) où les Pères ne savent guère chanter, il arrive quelquefois que ce sont les Sœurs qui entonnent et même qui soutiennent le chœur des hommes aussi bien que celui des femmes.

Peut-on maintenir cet état de choses sans aller contre le *Motu proprio* de Pie X relatif au chant dans les églises ?

R. — Ad I. En 1890, t. XII, p. 130, nous avons étudié une question qui a beaucoup d'analogie avec la vôtre. Il s'agissait d'une jeune fille qui faisait souvent du *crochet* et de la *dentelle* le dimanche par manière de *délassement* pendant deux heures et même plus : on demandait si, après un avertissement préalable, on devait lui donner l'absolution en cas de récidive.

Faire du crochet ou de la dentelle, avons-nous répondu, est *en soi* une *œuvre servile*. Le but de délassement que l'on se propose, n'en change pas la nature, mais laisse supposer que l'application n'y est pas intense. Par elle-même, cette œuvre servile n'est pas fatigante. De là nous concluons qu'il faudrait ici un temps de travail plus considérable que celui qui est requis communément pour constituer une matière grave.

Ensuite il convient d'ajouter que plusieurs théologiens excusent les jeunes filles qui, pour s'exercer, ou éviter l'oisiveté, se livrent à ces sortes de travaux le dimanche. Enfin, pour les permettre ou les défendre, il faut surtout tenir compte de la coutume des lieux où l'on est.

Donc, il ne faudrait pas trop se presser pour refuser les sacrements à la jeune fille visée, parce qu'elle continuerait à faire du crochet ou de la dentelle le dimanche. Si le confesseur ne peut obtenir qu'elle renonce à ce délassement, il obtiendra peut-être plus facilement qu'elle y consacre un temps moins long. Alors il aura toute raison de croire qu'elle ne pèche pas, au moins gravement ; et il pourra l'absoudre en l'exhortant à se modérer dans ce genre de travail, mais sans lui faire une obligation grave de s'en abstenir absolument.

Enfiler des perles dans le but de faire des colliers aux élèves de sa classe, constitue pour la religieuse un travail moins absorbant que le crochet et la dentelle. Par conséquent, et *a fortiori*, doit-on s'inspirer ici des principes de condescendance dont parle la réponse précédente.

Ad II. Voici les prescriptions du *Motu proprio* du 22 novembre 1903 relatif au *chant des femmes dans les églises*. Il leur est interdit :

1º De se placer au chœur dans les stalles réservées aux chantres ;

2º De faire, à elles seules, un chœur *alternant avec les choristes et empêchant par suite les fidèles de prendre part au chant*. Mais où les fidèles ne savent ou ne veulent pas chanter, on peut certainement placer un chœur de jeunes filles dans les deux ou trois bancs réservés aux femmes et lui faire chanter, en alternant avec les chantres, les *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, les psaumes des vêpres, ou le *Tantum ergo* qui précède la bénédiction ; car, dans ce cas, elles suppléent au silence gardé par les fidèles, rehaussent l'éclat des offices et conservent au chant de l'Eglise sa forme *antiphonée* ou à double chœur ;

3º De monter à la tribune pour prendre part à des chœurs *à voix mixtes*. Mais si les femmes y sont seules et que l'une d'elles touche de l'orgue (et non un organiste,) la défense n'existe plus.

Voilà le droit strict, tel que le désire le Pape. Mais quant à l'exécution pratique, il faut y procéder avec beaucoup de prudence pour les cas où la piété des fidèles pourrait être froissée. « N'allons pas trop vite, disions-nous en 1905, p. 880, dans nos petites paroisses, où les éléments de chant ecclésiastique sont déjà très restreints et où un changement intempestif pourrait tout faire crouler. Le mieux pourrait devenir *per accidens* l'ennemi du bien. Donc beaucoup de prudence. Le Pape sait bien que les abus ne se réforment pas du jour au lendemain. Il pose la règle ; à nous de l'appliquer au mieux des intérêts de l'Eglise, quand il n'existe pas de règle générale tracée par l'évêque [1]. »

Q. — 1º J'ai reçu en 1902 de la S. C. des Rites le pouvoir de commencer la récitation des Matines et Laudes dès une heure de l'après-midi. La feuille qui me confère ce droit ne parle pas de temps. J'ai cru jusqu'ici l'avoir, par conséquent, *ad vitam*. Me suis-je trompé ?

2º Une personne (comme cela peut arriver avec les jeunes gens) raconte toute sa vie avec ses égarements, confidentiellement. Venant ensuite se confesser deux ou trois jours après, elle dit pour toute accusation : « Je m'accuse de tout ce que je vous ai dit l'autre jour, je n'ai rien à ajouter. » Le prêtre, *qui se souvient de cette conversation*, se contente de cette accusation. A-t-il bien fait ? A quel titre aurait-il pu d'ailleurs faire recommencer le récit des fautes à ce pénitent ?

Eût-il été mieux de le lui faire faire ? Si oui, de quelle nécessité, puisque le prêtre se souvenait de tout ?

3º Un religieux qui se trouvait dans un château où il y a une chapelle, mais sans confessionnal, a entendu la confession de la châtelaine, séparé de celle-ci par la porte de la sacristie presque fermée. A-t-il agi régulièrement ?

4º J'ai reçu dernièrement le pouvoir d'appliquer aux chapelets les indulgences des Pères Croisiers; mais la feuille qui m'annonce cette concession ne porte que la signature du secrétaire de la Congrégation avec le cachet du cardinal-préfet, sans la signature de ce dernier. Est-ce régulier ?

R. — Ad I. Les indults *personnels* sont pour la vie quand il n'y a pas de clause restrictive relative au temps. Aucune restriction ne se trouvant dans le vôtre, vous pouvez continuer à en user jusqu'à la mort.

Ad II. Nous pensons que ce mode de confesser les fautes suffit pour la *validité*. De fait, les auteurs admettent communément comme valide

[1] Cf. *Ami* 1904, p. 832 et 508.

une confession où le pénitent écrit ses fautes sur une feuille de papier qu'il communique au confesseur, ajoutant, après que celui-ci en a pris connaissance : *Je m'accuse de tous ces péchés* [1]. En appliquant le principe à la *conversation* faite deux ou trois jours auparavant, on peut la rapporter à la confession par une formule générale : *Je m'accuse de tous les péchés que vous connaissez.*

Les auteurs définissent la confession sacramentelle : *Accusatio peccatorum propriorum post baptisma commissorum a pœnitente legitime facta coram ministro competente ad illorum absolutionem virtute clavium obtinendam* [2].

Dans la seconde séance, la personne *accuse* ses fautes, puisqu'elle dit : *Je m'accuse,* ce qui est le terme réservé pour la confession sacramentelle.

L'accusation porte sur ses fautes *propres,* puisque le récit précédent auquel elle fait allusion contenait la narration historique de ses fautes personnelles.

Elle est faite par le *coupable* en personne, puisque c'est lui qui a fait et le récit précédent et l'accusation subséquente.

Le ministre est *compétent,* puisque c'est à un prêtre approuvé que le récit a été fait et aussi l'accusation.

Enfin l'accusation dernière avait pour but de recevoir l'absolution.

La seule difficulté qu'on puisse opposer, c'est au sujet de la connaissance que le prêtre a des fautes de l'individu. Mais si la connaissance acquise par la *lecture* bien que non sacramentelle d'un écrit où sont contenues les fautes du pénitent suffit avec l'accusation générale visant le contenu de cet écrit, nous pensons, par analogie, que la connaissance acquise primitivement et persévérant dans l'esprit du confesseur, par suite d'une conversation avec le coupable, suffit avec l'accusation générale visant toutes les fautes énumérées dans cette conversation.

Toutefois, comme pour l'accusation écrite, nous croyons qu'il faut des raisons graves pour recourir à ce moyen, par exemple s'il y avait crainte fondée de ne pas vouloir renouveler dans le détail l'aveu fait en conversation.

Ad III. Le Rituel régle ainsi ce qui concerne le lieu de la confession : « In *ecclesia,* non autem in *privatis ædibus,* confessiones audiat, nisi ex causa rationabili, quæ cum inciderit, studeat tamen id decenti et patenti loco præstare [3]. »

Il est certain que, d'après une coutume ayant force de loi, le sacrement de pénitence ne peut pas être administré dans les *oratoires domestiques,* qui sont des maisons privées [4].

[1] S. Alphonse, lib. VI, n. 429, 493. — Cl. Marc, *Institutiones morales,* t. II, n. 1687.
[2] Hilarius a Sexten, *Tractatus pastoralis de Sacramentis,* 1895, p. 239.
[3] Rituale rom., tit. III, c. I, n. 7.
[4] Benoit XIV, const. *Magno,* 2 juin 1751, § 19. — Bulle *In Suprema,* de Clément X.

Le Rituel, qui permet d'entendre la confession dans les maisons privées avec une cause raisonnable, doit s'entendre aussi, et à plus forte raison, de la confession dans les oratoires domestiques. Les auteurs toutefois exigent une cause autre que la commodité [1].

Dans le cas présent, nous devons penser, jusqu'à preuve du contraire, que le religieux avait un motif raisonnable autre que la commodité pour entendre la confession d'une dame dans l'oratoire domestique de la maison. En l'absence de confessionnal, la porte presque fermée de la sacristie répondait au *decenti et patenti loco* du Rituel.

Ad IV. La signature du secrétaire de la S. Congrégation avec le cachet du cardinal-préfet suffit pour les expéditions de pouvoirs.

Q. — Le confesseur n'est confesseur qu'au saint tribunal. Or, dans nos pays de Propagande, l'évêque seul a charge d'âmes *ex justitia,* et, en vertu de l'indult, il accorde les permissions aux diocésains dont il est l'évêque et le curé.

Nous, curés ou aumôniers, nous n'avons charge d'âmes que *ex charitate,* et, en vertu de l'indult, nous ne pouvons accorder de dispenses qu'au confessionnal. L'évêque, en accordant les dispenses pour le diocèse, dit : « Ceux qui auraient besoin de plus grandes dispenses s'adresseront à leur confesseur pour les cas particuliers. »

Or, comme vous le savez très bien, le confesseur, n'étant confesseur qu'au confessionnal, ne peut accorder de dispenses qu'au confessionnal.

Après ces préliminaires, voici la question que j'ai l'honneur de vous proposer :

Si une personne, avant ou après sa confession, oublie de demander sa dispense, et vient plus tard trouver son curé ou son aumônier, qui a quitté le confessionnal plusieurs heures auparavant, ce curé ou aumônier peut-il à ce moment, n'étant plus au confessionnal, accorder légitimement les dispenses ?

R. — Vous commettez une méprise en affirmant que le confesseur ne peut accorder de dispense qu'au confessionnal.

A moins d'une clause expresse réclamant que la dispense ou la commutation soit faite *in actu confessionis,* le confesseur peut user de ses pouvoirs en dehors de la confession et du confessionnal. A défaut de preuves directes, nous apporterons des preuves par analogie.

Tout d'abord, nous avons l'enseignement de saint Alphonse au sujet des *commutations du jubilé,* qui peuvent être faites par le confesseur en dehors du confessionnal : « Quando datur potestas commutandi opera præscripta in alia, *non necessario id fit in confessione,* et a confessario qui audit confitentem ; sed fieri potest *extra* et ab alio idoneo [2]. »

Les auteurs suivent la même doctrine pour les commutations de la Bulle sabbatine, qui sont réservées au confesseur et qui peuvent être faites en dehors de la confession. On peut citer comme

[1] Duballet-Tachy, *Traité des choses ecclésiastiques,* 1902, n. 231.
[2] S. Alphonse, lib. VI, n. 534, 15.